



RECOMMANDATION N°3

Condamnation de l'antisémitisme

L'AG de la FPF, réunie à Paris le 26 janvier 2020, exprime sa vive préoccupation devant la montée et la multiplication actuelle d'actes antisémites en France perpétrés dans un contexte de discours de haine. En 2017, dans la déclaration fraternelle au judaïsme « Cette mémoire qui engage », la Fédération protestante de France exprimait une ferme condamnation de l'antisémitisme sous toutes ses formes, et reconnaissait le « lien indissoluble avec Israël, comme élément essentiel de la définition même de l'Église ».

La récurrence d'actes antisémites s'accompagne de leur inévitable banalisation et se traduit par un affaiblissement des réactions à son encontre. Alors que les juifs de France connaissent un fort sentiment d'insécurité, la Fédération protestante de France les assure de sa pleine solidarité. Ils sont les témoins vivants de notre culture partagée qu'est l'héritage biblique reçu du peuple d'Israël.

L'assemblée générale de la FPF demande au Conseil

- **de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour promouvoir au sein du protestantisme français et des Églises de la FPF ce lien particulier qui nous lie au judaïsme,**
- **de continuer à interpeller les autorités de notre pays sur la situation préoccupante des juifs en France.**

Recommandation votée par l'assemblée générale 2020, le 27/01/2020